RÈGLEMENT (CEE) N° 2766/90 DE LA COMMISSION

du 27 septembre 1990

portant cinquième modification du règlement (CEE) n° 1726/82 déterminant les centres d'intervention des graines de colza, de navette et de tournesol

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du 22 septembre 1966, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2902/89 (2), et notamment son article 24 paragraphe 2,

considérant que le règlement (CEE) n° 1726/82 de la Commission, du 30 juin 1982, déterminant les centres d'intervention des graines de colza, de navette et de tournesol (3), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2345/86 (4), a établi une liste des centres d'intervention dans la Communauté ;

considérant que, comme suite à l'unification allemande, il convient de prévoir des centres d'intervention sur le territoire de l'ancienne République démocratique allemande ; que Karstädt, Magdebourg et Riesa remplissent les critères pour être retenus comme centres d'intervention pour les graines de colza et de navette ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des matières grasses,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

La partie A de l'annexe du règlement (CEE) n° 1726/82 relative à la république fédérale d'Allemagne est modifiée comme suit :

« République fédérale d'Allemagne
— Augsbourg
— Bamberg
— Düsseldorf
— Hambourg
— Karstädt
— Magdebourg
— Mannheim
— Plochingen
— Ratisbonne
— Riesa
— Würzbourg ».

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Il est applicable à partir du 3 octobre 1990.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 27 septembre 1990.

Par la Commission
Ray MAC SHARRY
Membre de la Commission

(1) JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.
(2) JO n° L 280 du 29. 9. 1989, p. 2.
(3) JO n° L 189 du 1. 7. 1982, p. 64.
(4) JO n° L 203 du 26. 7. 1986, p. 23.